

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

INTRODUCTION

L'approche d'Eni en matière de droits de l'homme, y compris la prévention de l'esclavage moderne, repose sur la dignité de chaque être humain et sur la responsabilité sociale de l'entreprise de contribuer au bien-être des individus et des communautés autour de ses activités. Cette vision va au-delà de l'obtention d'une licence sociale pour opérer et constitue une partie intégrante de l'identité et des activités d'Eni. En effet, Eni considère que les entreprises doivent respecter les droits de l'homme reconnus internationalement, comme le prévoient les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et les Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Eni s'engage à maintenir et à améliorer ses pratiques pour lutter contre l'esclavage et la traite des êtres humains dans ses opérations et tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Eni attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les droits de l'homme, adopte une tolérance zéro à l'égard des violations des droits de l'homme et attend de sa chaîne d'approvisionnement qu'elle se conforme en conséquence.

L'ACTIVITÉ D'ENI

Eni est une entreprise technologique dans le secteur de l'énergie, engagée dans l'ensemble de la chaîne de valeur : de l'exploration, du développement et de l'extraction de pétrole et de gaz naturel, à la production d'électricité à partir de gaz naturel et de sources d'énergie renouvelables, en passant par le raffinage traditionnel et biotechnologique, ainsi que le développement de processus d'économie circulaire. Eni étend son champ d'action aux marchés financiers, en commercialisant du gaz, de l'électricité et des produits sur les marchés locaux, et en offrant des services d'efficacité énergétique et de mobilité durable aux clients particuliers et professionnels.

L'expertise consolidée, les technologies, la diversification géographique et des sources d'énergie, les alliances pour le développement, ainsi que les nouveaux modèles d'affaires et financiers, sont les leviers d'Eni pour répondre efficacement au défi d'une transition énergétique juste, équilibrée et économiquement durable, tout en maintenant un fort accent sur la création de valeur pour les actionnaires.

Les droits de l'homme reconnus, tels qu'établis dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et les Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Eni s'engage à maintenir et à améliorer ses pratiques pour lutter contre l'esclavage et la traite des êtres humains dans ses opérations et tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Eni attend de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les droits de l'homme, adopte une tolérance zéro envers les violations des droits de l'homme et attend de sa chaîne d'approvisionnement qu'elle se conforme en conséquence.

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

La mission d'Eni

Eni est une entreprise énergétique. Nous soutenons concrètement une transition énergétique juste, dans le but de préserver notre planète et de promouvoir un accès efficace et durable à l'énergie pour tous.

Notre travail repose sur la passion et l'innovation, sur nos forces et compétences uniques, sur la dignité égale de chaque personne, en reconnaissant la diversité comme une valeur clé pour le développement humain, ainsi que sur la responsabilité, l'intégrité et la transparence de nos actions. Nous croyons en la valeur des partenariats à long terme avec les pays et les communautés où nous opérons, apportant une prospérité durable pour tous.

La chaîne d'approvisionnement d'Eni

Les opérations d'Eni sont soutenues par une chaîne d'approvisionnement mondiale qui comprend des fournisseurs de biens, de travaux et de services provenant du monde entier. Les dépenses d'approvisionnement dans les secteurs d'activité des Ressources Naturelles, de l'Évolution de l'Énergie et des Fonctions de Support se sont élevées à environ 20,7 milliards d'euros en 2023, avec 17 706 contrats attribués par les 36 départements d'approvisionnement du groupe Eni à travers le monde.

POLITIQUES ET GOUVERNANCE DES DROITS DE L'HOMME

Gouvernance d'entreprise : focus sur les droits de l'homme

Eni a mis en place une structure de gouvernance, désignant le Conseil d'administration d'Eni SpA comme l'organe responsable de définir — sur proposition du PDG — la stratégie et les objectifs de l'entreprise, y compris ceux liés à la durabilité, et d'approuver les résultats.

Le Conseil d'administration d'Eni SpA applique, depuis le 1er janvier 2021, le Code de gouvernance d'entreprise italien, qui définit "le succès durable" comme l'objectif guidant les actions du Conseil d'administration, et qui consiste à créer de la valeur à long terme pour le bénéfice des actionnaires, tout en tenant compte des intérêts des autres parties prenantes pertinentes. Cependant, Eni considère depuis 2006 l'intérêt des parties prenantes autres que les actionnaires comme un élément nécessaire que les administrateurs doivent évaluer pour prendre des décisions éclairées.

Le PDG veille à la mise en œuvre des résolutions du Conseil et rend périodiquement compte de l'avancement au Conseil.

Le Conseil approuve également les règles internes les plus importantes, y compris le Code de conduite et la politique "Respect des droits de l'homme chez Eni".

Parmi les autres fonctions clés du Conseil, après consultation du Comité de Contrôle et des Risques, on trouve :

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

- La définition des lignes directrices générales et spécifiques pour le Système de Contrôle Interne et de Gestion des Risques d'Eni.
- La révision périodique des principaux risques d'affaires d'Eni.
- L'évaluation périodique de l'adéquation et de l'efficacité du Système de Contrôle Interne et de Gestion des Risques d'Eni.

En ce qui concerne le Plan quadriennal, le Conseil définit la nature et le niveau de risque compatibles avec les objectifs stratégiques de l'entreprise sur la base d'une estimation de la probabilité et de l'impact des risques, fournie par la fonction de Gestion des Risques Intégrés (et, si nécessaire, mise à jour au cours de l'année), en prenant en compte tous les éléments pouvant être pertinents pour le succès durable de l'entreprise.

En ce qui concerne les principaux risques d'Eni, selon le modèle de Gestion des Risques Intégrés (IRM) adopté, les résultats des activités d'évaluation/monitoring trimestrielles effectuées par l'IRM sur ces risques, ainsi que les actions de traitement, sont communiqués en temps utile au Conseil d'administration et aux organes de contrôle (par exemple, le Comité de Contrôle et des Risques) afin de soutenir le processus de prise de décision de l'entreprise. Les questions relatives aux droits de l'homme, y compris celles liées à la chaîne d'approvisionnement, sont prises en compte comme une violation potentielle lorsqu'on évalue ces risques et leur impact.

Le Comité de Durabilité et des Scénarios, au sein du Conseil, a la responsabilité de conseiller le Conseil sur les scénarios et les questions de durabilité, y compris les recommandations concernant les droits de l'homme.

La fonction de Durabilité d'Eni SpA supervise l'ensemble des actions liées à la durabilité et aux droits de l'homme.

L'approche quotidienne du groupe Eni en matière de droits de l'homme

Le groupe Eni soutient ses fonctions commerciales et fonctionnelles dans l'évaluation des questions relatives aux droits de l'homme qui se posent au sein de leurs processus. En effet, les principales questions relatives aux droits de l'homme identifiées par les fonctions Durabilité et Conformité d'Eni SpA, selon son processus de diligence raisonnée, sont regroupées en quatre domaines principaux, chacun étant géré par une fonction spécifique. L'un de ces domaines est dédié à la relation avec les partenaires commerciaux le long de la chaîne d'approvisionnement.

Les fonctions locales de durabilité concernées soutiennent ceux qui sont responsables des projets industriels et veillent à la mise en œuvre de la diligence raisonnée d'Eni en matière de droits de l'homme au niveau local, y compris les questions spécifiques aux droits de l'homme liées au contexte.

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

Politiques et règles relatives aux droits de l'homme

Le travail d'Eni est guidé par les valeurs et principes décrits dans le Code de déontologie, dans la politique "Respect des droits de l'homme chez Eni", et dans le Code de conduite des fournisseurs.

Le Code de déontologie définit les principales valeurs qui guident les actions d'Eni et contient des règles de comportement efficaces, de sorte que les principes qu'il contient servent de guide pratique pour les opérations de l'entreprise. Le Code de déontologie prévoit le refus de toutes les formes de travail forcé et/ou de travail des enfants et énonce l'engagement d'Eni à définir et à diffuser des politiques, des normes et des règles qui orientent les actions de ses fournisseurs et partenaires vers le respect des droits de l'homme et ses principes de durabilité. Le Code de déontologie fait partie du « cadre général du système réglementaire », qui inspire les dispositions contenues dans les instruments réglementaires d'Eni et également le modèle d'organisation, de gestion et de contrôle. Le Code de déontologie s'applique à toutes les filiales directes ou indirectes, en Italie et à l'étranger, ainsi qu'à toutes les parties prenantes d'Eni. Il a été significativement mis à jour le 18 mars 2020.

La politique "Respect des droits de l'homme chez Eni" comprend un engagement explicite à la fois à mettre en œuvre la diligence raisonnée en matière de droits de l'homme et à garantir un accès aux recours conformément aux principaux cadres internationaux (par exemple, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et les Lignes directrices de l'OCDE). Les lignes directrices fondamentales de cette politique ont été approuvées par le Conseil d'administration d'Eni SpA le 14 septembre 2023, et cette politique remplace la Déclaration d'Eni sur le respect des droits de l'homme.

L'objectif de cette nouvelle politique est de définir un modèle unique et transversal afin de garantir la conformité et le respect des droits de l'homme dans la conception de tous les processus réglementaires de l'entreprise, en prenant également en compte les évolutions réglementaires en cours sur ce sujet, et de capitaliser dans un seul document l'importante héritage réglementaire interne développé par Eni au fil des années.

Le document est structuré en deux sections : la première définit les principes sur lesquels repose l'engagement d'Eni à respecter les droits de l'homme, en particulier les "questions essentielles relatives aux droits de l'homme" – les questions les plus importantes compte tenu des activités commerciales et des zones géographiques de présence de l'entreprise, tout en délimitant les rôles et responsabilités en référence à ces principes.

Dans la seconde section de la politique, le modèle de diligence raisonnée adopté est décrit en détail. Concernant le respect des droits de l'homme sur le lieu de travail, la politique inclut une disposition visant le rejet de toute forme de travail forcé ou obligatoire, ainsi

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

que de toute pratique de travail exploitante, y compris, par exemple : la traite des êtres humains, la restriction de la liberté de circulation et la saisie de documents d'identité.

Eni attend des tiers, y compris ses propres fournisseurs, qu'ils s'engagent à respecter les principes énoncés dans la politique et les engagements spécifiques pris par Eni. Dans le but de garantir le respect des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement, Eni a mis en place un processus d'approvisionnement qui implique l'adoption d'un modèle d'évaluation axé sur les droits de l'homme. Eni adopte des processus visant à prévenir les impacts sur les droits de l'homme et évalue ses fournisseurs à travers un modèle basé sur les risques, qui, lorsque nécessaire, prévoit la mise en œuvre d'actions correctives et leur suivi.

L'Accord-cadre mondial sur les relations industrielles internationales et la responsabilité sociale des entreprises (GFA) comprend des dispositions spécifiques concernant le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et de droits du travail, ainsi que des clauses appropriées contre toute violation de ces droits, en plus des exigences pour qualifier les fournisseurs et sous-traitants. Le GFA a été renouvelé pour la dernière fois en 2019 par Eni, le syndicat mondial IndustriALL, ainsi que les syndicats FILCTEM CGIL, FEMCA CISL et UILTEC UIL, et il est actuellement en renouvellement pour 2024. Les parties prenantes de l'accord se réunissent chaque année pour partager des informations sur certains sujets, y compris ceux liés à la durabilité et aux droits de l'homme.

Conformément au Code de déontologie et à la culture d'entreprise d'Eni, qui promeut l'inclusion et le respect de l'unicité, Eni a émis en décembre 2021 une politique contre la violence et le harcèlement au travail. La politique de tolérance zéro, conformément aux principes de la Convention de Genève de l'Organisation internationale du travail, définit un large périmètre de types de harcèlement qui permet d'identifier les comportements inappropriés et les comportements à ne pas adopter, et qui doivent être signalés. Eni souhaite garantir de plus en plus un environnement de travail exempt de violence et de harcèlement sous toutes ses formes, où chacun peut se sentir protégé et libre de s'exprimer.

Enfin, le Code de conduite des fournisseurs fixe les attentes d'Eni à l'égard de ses fournisseurs concernant le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et décrit la position d'Eni en ce qui concerne la légalité, l'intégrité et la transparence. Il impose aux fournisseurs l'obligation d'agir contre l'esclavage moderne, le travail des enfants, la discrimination au travail, ainsi que pour la protection des droits des travailleurs en général.

En ce qui concerne les politiques et règles mentionnées ci-dessus, Eni opère dans le cadre de référence de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, des Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, des Principes

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et des Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

DILIGENCE RAISONNÉE DES DROITS DE L'HOMME ET GESTION DES RISQUES

L'approche d'Eni en matière de diligence raisonnée des droits de l'homme est décrite dans la politique "*Respect des droits de l'homme chez Eni*".

Conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et aux Lignes directrices de l'OCDE, la diligence raisonnée repose sur un processus itératif (non ponctuel), spécifique au contexte et couvre l'ensemble du spectre des implications en matière de droits de l'homme pour Eni. Ce processus est conçu pour être multidisciplinaire, multilatéral et intégré à tous les niveaux des processus de l'entreprise. Il suit une approche basée sur les risques afin d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de rendre compte des impacts négatifs des activités de l'entreprise sur les droits de l'homme. Les risques identifiés dans le cadre de la diligence raisonnée sont définis comme des risques pour les titulaires de droits (les personnes affectées par les activités de l'entreprise).

Eni a développé et mis en œuvre différentes approches et processus visant à identifier les impacts sur les droits de l'homme, y compris ceux liés à la gestion de la main-d'œuvre – tant directe qu'indirecte (dans la chaîne d'approvisionnement), tels que l'esclavage moderne et la traite des êtres humains.

De plus, les risques de potentiels impacts sur les droits de l'homme, y compris l'esclavage moderne, sont également cartographiés par le "**Integrated Country Risk**" (ICR), dont le but est d'offrir une analyse intégrée des risques existants dans les pays où l'entreprise est présente ou intéressée. Un prestataire tiers (Verisk Maplecroft) est utilisé pour évaluer les risques relatifs aux droits de l'homme dans les pays.

Évaluation et gestion des risques liés à la main-d'œuvre directe

Eni est consciente qu'il peut exister des risques importants liés aux impacts sur les droits de l'homme dans certains pays d'opération, y compris l'esclavage moderne. Consciente de cette situation, Eni a mis en place un cadre articulé de politiques, de modèles de gestion, de clauses contractuelles et de pratiques à adopter par ses filiales, en ligne avec les engagements pris par la société mère dans le Code de déontologie et dans la politique *Respect des droits de l'homme chez Eni*, qui permettent de gérer efficacement ces risques dans la gestion de la main-d'œuvre directe.

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

En 2020, un modèle basé sur les risques pour évaluer le respect des droits de l'homme au travail a été introduit. Ce modèle vise à segmenter les entreprises d'Eni en fonction de paramètres quantitatifs et qualitatifs afin de mettre en lumière les problèmes et risques liés au contexte géographique/sectoriel en lien avec la gestion des ressources humaines, y compris la lutte contre toutes les formes de discrimination, la reconnaissance de l'égalité des sexes, les conditions de travail équitables, la liberté d'association et la négociation collective.

Cette approche permet d'identifier des domaines d'amélioration possibles, nécessitant la définition et le suivi d'actions spécifiques dans le temps.

Évaluation et gestion des risques le long de la chaîne d'approvisionnement

Le respect des droits de l'homme au sein de la chaîne d'approvisionnement est assuré à travers le processus d'approvisionnement d'Eni, qui repose sur un modèle d'évaluation axé sur les droits de l'homme, ainsi que sur une conduite transparente et impartiale dans le choix des fournisseurs.

Eni applique une approche rigoureuse et proactive pour garantir que ses fournisseurs respectent les principes relatifs aux droits de l'homme. Cela inclut des critères d'évaluation qui permettent d'identifier les risques potentiels, notamment ceux liés à des pratiques telles que l'esclavage moderne, la traite des êtres humains et le travail des enfants, tout en prenant en compte les risques spécifiques au contexte géographique et sectoriel des fournisseurs.

Eni intègre également dans son processus d'approvisionnement des outils permettant de surveiller la conformité aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et de procéder à des vérifications régulières de la part de ses partenaires commerciaux. Cette vigilance permet à l'entreprise de prévenir et de corriger tout impact négatif sur les droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement.

Cette approche repose sur un modèle basé sur les risques, et lorsque des non-conformités ou des risques sont identifiés, des actions correctives sont mises en place, avec un suivi et une évaluation

Eni applique un modèle de gestion des risques des droits de l'homme

Eni applique un modèle basé sur les risques des droits de l'homme à travers lequel les fournisseurs sont surveillés tout au long du processus d'approvisionnement pour évaluer et gérer les impacts sur les droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'évaluation du modèle de risque repose sur une approche objective et transparente, permettant de classer les fournisseurs en fonction du risque

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

potentiel d'impacts sur les droits de l'homme. Ce risque est déterminé en fonction du pays d'origine du fournisseur et du type d'activité qu'il exerce.

Le modèle permet à Eni de renforcer son attention sur le respect des droits de l'homme dans les zones géographiques les plus risquées dans lesquelles elle opère. En appliquant ce modèle basé sur les risques, en 2023, le Nigeria, l'Irak et la Libye ont eu le plus grand nombre de fournisseurs à risque.

Le modèle prévoit des méthodes de contrôle différenciées en fonction des niveaux de risque (plus le risque du fournisseur est élevé, plus le niveau de détail de l'évaluation est important), inspirées de normes internationales telles que SA8000.

Dans le cadre du processus d'approvisionnement, les fournisseurs sont soumis à une évaluation continue à travers plusieurs étapes :

1. **Souscription au Code de conduite des fournisseurs** : Pour devenir ou maintenir leur statut de fournisseur d'Eni, toutes les entreprises souhaitant collaborer avec Eni doivent signer le Code de conduite des fournisseurs, qui repose sur des principes de responsabilité sociale, parmi lesquels figurent les droits de l'homme. Ce Code représente un engagement à reconnaître et protéger la valeur de tous leurs employés, à opérer avec intégrité, à protéger les ressources de l'entreprise, et à promouvoir l'adoption de ces principes au sein de leur propre personnel et de leur chaîne d'approvisionnement.
2. **Vérifications de due diligence concernant les impacts sur les droits de l'homme** : Ces vérifications sont réalisées indépendamment, en fonction du niveau de risque des droits de l'homme du fournisseur, à partir d'informations provenant de sources ouvertes.
3. **Évaluation périodique de la qualification** : Cette évaluation est basée sur des indicateurs de performance, des audits documentaires ou sur site, et des questionnaires spécifiques, dans le but de minimiser les risques d'impact sur les droits de l'homme.
4. **Collecte et suivi des données et informations ESG (Environnement, Social, Gouvernance)** : Cela inclut des informations relatives à la gestion des droits de l'homme, recueillies par la plateforme Open-es.
5. **Adoption et évaluation des exigences minimales en matière de droits de l'homme lors de la phase d'appel d'offres** : Cela est particulièrement important dans le cas d'activités présentant un risque élevé pour les droits de l'homme.
6. **Évaluation et suivi pendant l'exécution des contrats des entrepreneurs et sous-traitants d'Eni** : Ce suivi inclut des audits sur site pour prévenir toute forme d'esclavage moderne, comme le travail forcé, le travail des enfants, la discrimination, etc.

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

En résumé, le modèle d'Eni assure une gestion proactive et continue des risques liés aux droits de l'homme dans toute la chaîne d'approvisionnement, en appliquant des contrôles rigoureux et différenciés selon les niveaux de risque identifiés, et en favorisant une transparence totale à chaque étape du processus d'approvisionnement.

Discrimination ou salaires inégaux.

- 7. Processus de retour d'information avec analyse axée sur le respect des droits de l'homme et demande de mise en œuvre d'actions d'amélioration en cas de problèmes critiques.** Si les normes minimales d'acceptabilité ne sont pas respectées, le fournisseur peut être exclu des listes de fournisseurs d'Eni et toutes les relations commerciales sont interrompues.

Le résultat est une approche globale d'identification, de prévention et de réduction des risques à chaque étape du processus d'approvisionnement, de la sélection des fournisseurs à l'évaluation des appels d'offres et au suivi de la performance tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

En appliquant le modèle basé sur les risques, en 2023, Eni a atteint l'objectif de plus de **6 000 fournisseurs** évalués sur leur responsabilité sociale, y compris le respect des droits de l'homme, afin de prévenir les risques d'atteintes aux droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement d'Eni. De plus, pendant l'année 2023, plus de **450 évaluations approfondies des droits de l'homme** ont été réalisées par des audits documentaires et sur le terrain, soit une augmentation de 30 % par rapport aux audits de 2022. Dans ces activités, **29 % des cas** ont conduit à des plans d'amélioration pour les entreprises concernées. En phase d'exécution des contrats, plus de **3 000 questionnaires de retour d'information** ont été évalués, dont 7 concernant des impacts potentiels sur les droits de l'homme. Les fournisseurs dans des situations critiques ont vu leur participation aux appels d'offres d'Eni limitée, et un plan d'action correctif a été convenu avec eux pour prévenir la récurrence des événements ayant conduit à l'évaluation négative et pour garantir le respect des droits de l'homme. L'évaluation approfondie a révélé qu'aucun d'entre eux n'était lié à des questions de **esclavage moderne**.

Enfin, conformément aux principes du "contrat responsable" suggérés par les meilleures pratiques et les lignes directrices internationales sur les affaires et les droits de l'homme, Eni a préparé une série de clauses standard sur la conformité aux droits de l'homme, à inclure sur la base d'une approche fondée sur les risques dans les principales typologies contractuelles d'Eni, et fournit un soutien aux entreprises pour leur négociation. Ces clauses, qui peuvent être complétées et adaptées au cas par cas, sont classées selon le type de contrepartie et de contrat : (i) **légères** (principalement pour les accords préliminaires et avec les contreparties publiques) ; (ii) **moyennes** (pour les contrats de marchandises, contrats de conseil et contrats de fourniture active) ; (iii) **élaborées** (pour les contrats de fourniture passive ou les transactions complexes comme les fusions et acquisitions).

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

Évaluation et gestion des risques avec les prestataires de sécurité

Les questions liées aux droits de l'homme, pouvant découler de l'utilisation de forces de sécurité privées travaillant pour Eni, y compris l'esclavage moderne, sont évaluées à l'aide d'un modèle de risques mis à jour en 2023. Le modèle considère des paramètres spécifiques, répartis en groupes basés sur les « éléments contextuels » et la « présence d'Eni dans la région ». Le premier groupe comprend des paramètres tels que les **menaces liées à la sécurité du pays**.

Paramètre de risque lié aux droits de l'homme et à la sécurité (le risque lié aux droits de l'homme fait partie de la menace éthique). Un fournisseur externe attribue à la fois le "Security Country Threat" et le "Human Rights Risk". Dans ce premier groupe, il existe également un indice appelé « **Security Forces and Human Rights** », qui mesure le risque de complicité des entreprises dans les atteintes aux droits de l'homme causées par les forces de sécurité privées et/ou publiques. Cet indice mesure l'efficacité des forces de sécurité de l'État ainsi que l'implication des forces de sécurité étatiques et privées dans des impacts sur les droits de l'homme.

Évaluation et gestion des risques dans les projets industriels

Concernant les projets commerciaux d'Eni, la société a adopté un modèle basé sur les risques, qui classe les projets en amont en fonction de leurs risques potentiels pour les droits de l'homme. Le modèle considère un mélange de paramètres liés au contexte opérationnel, aux pays hôtes des activités et aux caractéristiques du projet, afin d'identifier les mesures de gestion appropriées pour prévenir et atténuer les impacts spécifiques potentiels. Les projets à haut risque sont spécifiquement examinés par une **Évaluation de l'Impact sur les Droits de l'Homme (HRIA)** ou une **Analyse des Risques en matière de Droits de l'Homme (HRIA)** – cette dernière étant réalisée selon une méthodologie d'analyse documentaire développée en 2021 – afin d'identifier des mesures pour prévenir les impacts potentiels sur les droits de l'homme et gérer ceux existants.

En 2023, les HRIA au Congo et au Kenya concernant les activités agricoles pour la production de biocarburants ont été finalisées, identifiant des recommandations visant à atténuer les impacts négatifs potentiels, en engageant également en 2022 plus de **1 000 personnes** des communautés locales dans des enquêtes et des réunions, ainsi que des représentants d'ONG, des syndicats et d'autres parties prenantes institutionnelles. Ces recommandations seront abordées dans des **Plans d'Action** à mettre en œuvre en 2024.

Durant l'année, les **Plans d'Action** des évaluations précédentes ont également été mis en œuvre et suivis, en particulier : une évaluation de suivi a été réalisée au Mexique pour évaluer l'efficacité du Plan d'Action triennal adopté après la HRIA réalisée en 2019 ; le Plan d'Action relatif au Mozambique a été finalisé. La plupart des rapports HRIA et

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

HARRA réalisés, ainsi que les **Plans d'Action** adoptés, y compris les rapports périodiques sur l'avancement de ces Plans, sont disponibles publiquement sur le site web d'Eni. Les Plans d'Action adoptés comprennent plusieurs actions pour prévenir tout risque d'esclavage moderne, entre autres : des exigences renforcées en matière de droits du travail ont été ajoutées dans les contrats avec les fournisseurs de services primaires, ainsi que de nouveaux contrôles sur le terrain, des audits et des activités de suivi.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Eni s'engage à améliorer en continu ses processus de suivi et d'évaluation appliqués aux questions liées aux droits de l'homme. Dans ce contexte, des **indicateurs clés de performance** (KPI) sont utilisés pour surveiller l'efficacité des efforts d'Eni pour prévenir les impacts sur les droits de l'homme, y compris les pratiques liées à l'esclavage moderne.

En 2023, les KPI pertinents liés à la formation du personnel, aux évaluations des fournisseurs, aux problèmes critiques et à tout impact sur les droits de l'homme, ainsi qu'aux événements de dénonciation, ont été surveillés en continuité avec les années précédentes et ont guidé les actions d'Eni pour améliorer le cadre des politiques, des modèles de gestion, des clauses contractuelles et des pratiques concernant les impacts liés aux droits de l'homme. Les données et les chiffres concernant la performance sont disponibles dans le **Rapport Annuel 2023**, le **Rapport de Durabilité "Eni pour une Transition Juste"** et le **Rapport "Eni pour les Droits de l'Homme"**.

Ce mécanisme permet également à Eni de fixer chaque année des **objectifs spécifiques**, qui sont intégrés dans les objectifs assignés à la direction responsable des processus les plus exposés aux risques d'impact sur les droits de l'homme.

Le Département de Durabilité est responsable de proposer et de suivre l'avancement de ces **Objectifs de Gestion**, y compris le respect des droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement. Le programme d'audit interne est également très pertinent pour évaluer l'efficacité de la réglementation interne et son application aux droits de l'homme.

Périodiquement, au moins une fois par an, l'approche d'Eni en matière d'esclavage moderne et, de manière générale, sur les droits de l'homme, est rapportée au **Comité de Durabilité et de Scénario**.

FORMATION ET SENSIBILISATION

Eni considère que les activités de **formation** et de **sensibilisation** dédiées à ses employés et partenaires commerciaux sont un élément essentiel de son engagement en faveur du respect des droits de l'homme. Eni veut s'assurer que chaque employé soit conscient de l'importance des droits de l'homme pour l'entreprise. Au cours des dernières années, Eni a développé une large gamme de formations sur les **affaires et les droits de l'homme**,

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

différenciées par format et contenu, afin d'offrir aux employés et aux partenaires commerciaux d'Eni les opportunités d'apprentissage les mieux adaptées à chaque besoin.

La formation d'Eni sur les **Affaires et les Droits de l'Homme** est organisée dans une stratégie diversifiée selon quatre lignes directrices :

1. **Formations générales sur les Affaires et les Droits de l'Homme** pour tous les collaborateurs d'Eni.
2. **Formations spécifiques** sur des sujets et domaines particulièrement exposés aux risques d'impacts négatifs.
3. **Initiatives de formation** sur des problématiques étroitement liées aux droits de l'homme (ex. : Code de conduite, HSE, etc.).
4. **Formations sur la Sécurité et les Droits de l'Homme.**

En 2022, le cycle triennal de formations sur les **sujets et domaines particulièrement exposés** a été complété avec un taux de participation de **97 %** de la population cible (cadres supérieurs et cadres intermédiaires en Italie et à l'étranger). En 2023, ces modules ont été mis à disposition de tous les employés d'Eni, en complément des formations générales sur les affaires et les droits de l'homme.

Formation

Des formations ont été dispensées au personnel, aux cadres intermédiaires et supérieurs sur le programme relatif aux droits de l'homme. Afin de sensibiliser spécifiquement aux risques liés aux droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement, un module de formation spécifique a été adressé aux professionnels des achats d'Eni. Les participants ont été formés à des modules basés sur deux études de cas : 1) la première porte sur les conditions de travail, les horaires de travail et les travailleurs vulnérables ; 2) la deuxième est axée sur les pratiques d'esclavage moderne, telles que les déductions salariales et la rétention de passeports. Les deux études de cas se terminent par une description des attentes d'Eni en termes de remédiation pour les travailleurs abusés et de la manière de collaborer avec le fournisseur.

De plus, Eni invite ses fournisseurs à participer à des sessions de formation, animées par des professionnels internes et externes, afin de sensibiliser sur les questions sociales, y compris les droits des travailleurs.

En outre, pour promouvoir le respect et la gestion des droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en 2023, des programmes de formation virtuels et des ateliers ont été organisés pour les collègues en charge de la gestion des fournisseurs étrangers. Ils ont également reçu une formation dédiée au modèle d'évaluation des droits de l'homme dans le processus d'approvisionnement.

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

Un cours en ligne sur les droits du travail, structuré en 12 modules et développé avec l'IPIECA, a été promu auprès des employés et des fournisseurs d'Eni pour sensibiliser aux conditions de travail responsables – y compris les risques liés à l'esclavage moderne – et faciliter la compréhension des droits des travailleurs, ainsi que la manière d'identifier, gérer et atténuer les risques de non-conformité à ces droits.

Eni a également impliqué ses fournisseurs et entreprises dans d'autres initiatives de sensibilisation et de développement à travers des programmes pour :

- **Mesure et Amélioration** : à travers **Open-es**, une alliance regroupant des réseaux entrepreneuriaux, financiers et associatifs, soutenant toutes les parties prenantes dans leur parcours de développement durable via une plateforme numérique et innovante. Impliquant aujourd'hui plus de 17 000 entreprises et 20 partenaires, l'initiative représente une communauté inclusive et collaborative avec un engagement vertueux sur les objectifs ESG pour aider les entreprises à mesurer et améliorer leurs performances durables. Pour le processus d'approvisionnement d'Eni, participer à **Open-es** est un critère essentiel pour évaluer et valoriser l'engagement des fournisseurs dans l'amélioration de leurs compétences sur les sujets ESG, tels que la gestion et l'atténuation des risques liés aux droits de l'homme comme le travail des enfants et le travail forcé.
- **Soutien financier** : Eni aide ses fournisseurs à travers des programmes comme le « **Basket Bond - Sustainable Energy** » et le « **Sustainable Supply Chain Finance** ». Ce dernier, initié en 2023, permet aux fournisseurs de demander des paiements anticipés de factures sans affecter leurs lignes de crédit, favorisant ainsi l'amélioration du profil ESG grâce à la synergie avec **Open-es**.
- **Valorisation** : Eni reconnaît l'excellence à travers le prix **HSE & Sustainability Supply Chain Award**, partageant les meilleures pratiques ESG et récompensant les entreprises ayant un excellent rendement et des projets innovants. En 2023, Eni a lancé le programme « **Inclusion Development Partnership** » pour créer une chaîne d'approvisionnement plus inclusive et diversifiée, augmentant la participation des entreprises détenues par des groupes sous-représentés dans les appels d'offres.

Une autre initiative concernant les prestataires de services est le **Programme de Formation sur les Droits de l'Homme et la Sécurité**, qui a été dispensé aux forces de sécurité publiques et privées. Ce programme mentionné ci-dessus est en place depuis 2009, avec la participation des prestataires de sécurité, en Italie et dans le monde entier, et continuera à impliquer les pays dans lesquels Eni opère. Des sessions de formation ont eu lieu dans 15 pays au cours des 14 dernières années.

Mécanismes de signalement et de réclamation

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

Les collaborateurs d'Eni – ainsi que toutes les personnes qui agissent ou ont agi en Italie et à l'étranger au nom ou pour le compte d'Eni, dans le cadre de leurs fonctions et responsabilités – peuvent signaler toute irrégularité liée aux impacts sur les droits de l'homme, y compris l'esclavage moderne, comme décrit dans la réglementation interne « **Whistleblowing Reports reçus par Eni SpA et ses filiales** », en toute confiance et sans crainte de représailles. Tous les rapports de signalement sont pleinement investigués et les actions correctives appropriées sont prises. Les informations annuelles sur les rapports de signalement reçus et les actions entreprises sont publiées dans le **Rapport Annuel d'Eni**, dans “**Eni for Performance**” et sur le site web d'Eni.

Parmi les questions reçues par le biais du canal de signalement en 2023, Eni n'a pas identifié de cas d'esclavage moderne. Cependant, pour être complet, Eni a reçu des signalements concernant des paiements tardifs ou partiels de salaires et d'heures supplémentaires par des fournisseurs à leur personnel. Tous les rapports reçus ont été gérés selon la procédure de signalement, et pour les rapports prouvés comme fondés, des mesures de remédiation ont été appliquées, notamment : convocation des fournisseurs pour qu'ils paient les travailleurs des sommes dues ; révision du statut de qualification du fournisseur avec l'adoption de mesures contractuelles lorsque cela est applicable ; renforcement des processus de suivi du comportement des fournisseurs.

De plus, des mécanismes de réclamation opérationnels de niveau inférieur sont définis sur la base d'une approche proactive et structurée pour recevoir, reconnaître, enquêter, répondre et résoudre les plaintes des individus ou groupes d'individus de manière rapide, planifiée et respectueuse. Ces mécanismes de réclamation permettent de gérer les risques et de favoriser une relation positive avec les parties prenantes, ainsi que de fournir des solutions en cas de non-conformité. Aucune réclamation n'a été reçue en 2023 concernant l'esclavage moderne. Les détails sont disponibles dans “**Eni for A Just Transition**” et “**Eni for Human Rights**”.

INITIATIVES MULTI-STAKEHOLDER

L'engagement avec les représentants des détenteurs de droits est une activité essentielle de l'approche d'Eni en matière de droits de l'homme. Par exemple, la réunion annuelle avec l'**IndustriALL Global Union** et les syndicats **FILCTEM CGIL**, **FEMCA CISL** et **UILTEC UIL**, prévue dans le cadre de l'Accord-Cadre Global (GFA), constitue une occasion clé de partager des informations sur les performances, les actions et les projets d'Eni concernant la santé, la sécurité et l'environnement (HSE) et la durabilité (y compris les principaux indices HSE relatifs aux employés et aux sous-traitants), ainsi que de discuter des rapports ou réclamations concernant des problèmes de droits de l'homme (le cas échéant) et des actions positives en faveur de la non-discrimination.

En outre, Eni établit des relations à long terme avec des experts en droits de l'homme et des organisations reconnues afin d'atteindre divers objectifs, allant de l'engagement dans

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

des actions conjointes pour améliorer sa compréhension des sujets de pointe, à sa contribution au débat sur les entreprises et les droits de l'homme, en passant par l'échange de leçons apprises et de bonnes pratiques.

Le 8 décembre 2022, Eni a obtenu le statut de « Membre à part entière » de l'**Initiative des Principes Volontaires (VPI)**, une initiative multi-acteurs qui réunit les principales entreprises du secteur de l'énergie pour la protection et la promotion des droits de l'homme. Ce statut marque la reconnaissance définitive des efforts déployés par Eni dans les domaines des droits de l'homme. Ce résultat résulte d'un travail de plus de deux ans. En 2020, Eni a en effet obtenu l'admission à l'Initiative des Principes Volontaires en tant que « Participant Entreprise Engagé ». Au cours des deux années suivantes, Eni a démontré un engagement large envers ces principes, avec l'implication de toutes les fonctions concernées par leur application et leur diffusion, à travers de nombreuses actions. Parmi celles-ci figurent la rédaction de rapports annuels périodiques, l'organisation et l'application de l'outil "**Conflict Analysis Tool**" pour le VPI, ainsi que l'organisation de formations sur la **Sécurité & Droits de l'Homme**.

De plus, Eni est un membre actif de l'**IPIECA10**, participant, entre autres, au **Groupe de Responsabilité Sociale**, au **Groupe de Travail sur les Droits de l'Homme (HWG)** et au **Groupe de Travail sur la Chaîne d'Approvisionnement (SCWG)**, où sont discutés les sujets les plus pertinents pour l'industrie et des orientations sont préparées. Dans ce contexte, Eni a collaboré à l'élaboration de la **guideline** intitulée **"Identification des risques liés aux droits des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement"**¹¹ et de son outil opérationnel associé, ainsi qu'à la plateforme de formation pour les fournisseurs et les entrepreneurs mentionnée dans le paragraphe précédent. Enfin, Eni est membre du **Pacte Mondial de l'ONU** et du **World Business Council for Sustainable Development**, et participe activement aux groupes de travail sur les thèmes liés au travail.

CONSULTATION

La structure organisationnelle et les processus d'Eni sont fortement intégrés, partant d'Eni SpA et étant appliqués à l'ensemble du groupe Eni. Toutes les filiales du groupe Eni, y compris celles entrant dans le champ d'application des lois relatives aux déclarations sur l'esclavage modernes pertinentes, adoptent les politiques centrales d'Eni, y compris la présente Déclaration sur l'Esclavage Moderne. Le conseil d'administration de chaque filiale adopte cette déclaration et la publie sur son site internet, si disponible, ou la conserve pour répondre aux demandes des parties prenantes intéressées.

Les efforts pour prévenir les risques d'esclavage au sein de l'entreprise sont également un processus intégré, impliquant le travail collaboratif de plusieurs unités et départements spécialisés. Ceux-ci incluent les fonctions suivantes : **Sustainability, Compliance, Audit interne, Achats, Gestion des Risques Intégrée, Ressources Humaines, Gouvernance,**

DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE HUMAINS - ENI

Sécurité, et **Eni Corporate University**. Sous la direction de la fonction **Sustainability**, chacune de ces unités et départements a été impliquée dans la préparation et la rédaction de cette déclaration pour s'assurer que le document reflète des informations exactes et à jour. De plus, le modèle de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, adopté par Eni SpA au niveau central et géré par la fonction **Sustainability**, fonctionne par des flux d'informations intégrés entre les fonctions internes et les filiales du groupe vers la fonction **Sustainability**. Cela inclut, par exemple, l'implication de la fonction **Audit interne** dans l'analyse trimestrielle des rapports de signalement (whistleblowing) reçus concernant les droits de l'homme et l'évaluation, en consultation avec les filiales, des mesures correctives potentielles, l'analyse effectuée par la fonction achats des risques potentiels identifiés dans les activités menées par les fournisseurs, et l'évaluation, également avec le soutien des filiales, des mesures correctives. Un autre exemple est le travail collaboratif de diverses fonctions, y compris **Compliance**, **Négociations** et les filiales, pour inclure des clauses standard sur les droits de l'homme dans tous les contrats avec des tiers (y compris les accords de coentreprise et les contrats pétroliers), qui exigent, entre autres, que toutes les parties à ces accords évitent/prévoient le travail des enfants, le travail forcé et les pratiques d'esclavage, tout en garantissant des conditions de travail décentes et des droits du travail.

ALLER DE L'AVANT

Eni prend en compte les développements législatifs au niveau national et régional de l'UE en matière de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, tels que les propositions de règlement interdisant les produits fabriqués avec du travail forcé sur le marché de l'Union européenne et la directive sur la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises. Eni structure et met en œuvre depuis longtemps des processus en matière de droits de l'homme conformes aux normes internationales et aux meilleures pratiques, avec un accent particulier sur les **Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme** et les **Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**, dont s'inspire la proposition de la Commission européenne. Eni a donc préparé le terrain pour renforcer davantage ces processus en prévision de l'adoption de nouvelles lois applicables en matière de droits de l'homme et d'entreprises.

Les réglementations susmentionnées constituent les bases du processus en cours, entamé avec l'adoption de la **politique Eni**.

RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Eni s'engage à concevoir un programme de conformité en matière de droits de l'homme axé sur une approche fondée sur les risques, afin de garantir le respect des droits de l'homme dans tous les processus de l'entreprise. En 2024, Eni procédera à une analyse approfondie dans le but de mettre à jour la liste des enjeux et impacts saillants relatifs aux

**DECLARATION 2023 SUR L'ESCLAVAGE ET LA TRAITE DES ÊTRE
HUMAINS - ENI**

droits de l'homme, à la lumière de l'adoption de la nouvelle politique et de l'évolution de son modèle économique et de ses activités par rapport à la liste précédemment identifiée.

Eni continuera à promouvoir des initiatives de formation auprès de ses employés et de ses fournisseurs pour renforcer la sensibilisation et partager les connaissances concernant le respect des droits de l'homme, ainsi que les enjeux spécifiquement liés à l'esclavage moderne. En ce qui concerne le processus d'approvisionnement, Eni s'engage à évaluer 100 % des nouveaux fournisseurs selon des critères sociaux, afin d'assurer l'efficacité du processus d'évaluation et de suivi des droits de l'homme lié au modèle fondé sur les risques décrit ci-dessus. Eni s'engage également à évaluer 100 % de ses fournisseurs stratégiques mondiaux sur la voie du développement durable d'ici 2025.